



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du Mercredi 19 Mai 2010
salle : LA RANCE – 18h00

M ROUZIERES Maire de Maurs préside la séance

Présents : Mesdames : DELORT – FERRIERES – HERCOUET-TESTA – SEYROLLE – TANNÈ.

Messieurs : AMADIEU — BOUNIE — BRANDALAC — CABEZON — LELARGE — PICARROUGNE – TOURRILHES – VISINONI.

Excusés : Monsieur DESSALES donne pouvoir à Madame DELORT ; Monsieur GENTIL donne pouvoir à Madame HERCOUET-TESTA ; Monsieur FEL donne pouvoir à Monsieur LELARGE ; Monsieur BRAYAT donne pouvoir à Monsieur CABEZON ; Madame RAVANEL donne pouvoir à Monsieur BRANDALAC.

Secrétaire de séance : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

**AUTORISATION DE RAJOUTS DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'IMPASSE BELLE FONTAINE**

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 Mars 2010

Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

- N° 452 concerne la mutation BENSOUSSAN/ABITEBOUL – RIVIERE/LAVERGNE – VAISSIERE, parcelles AC – n° 828 pour 784 m² - AC – n° 940 pour 303 m² - AC – n° 942 pour 31 m².

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 262 concerne le choix du Bureau VERITAS pour effectuer la **mission de contrôle technique** des échafaudages lors des travaux sur le clocher et la façade ouest de l'abbatiale Saint Césaire pour un montant de 960 Euros H. T. (+ T. V. A. en vigueur).
- N° 263 concerne le choix de l'Entreprise Colas Rhône Alpes pour effectuer les travaux de **voirie 2010** pour un montant de 94 503,90 Euros HT.
- N° 264 concerne le choix de confier à Maître Hélène JOLIVET – **Avocate** au Barreau d'Aurillac – la défense de la Commune dans le dossier opposant Monsieur BOULET à la Commune.

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1/ CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'IMPASSE BELLE FONTAINE

Il est décidé de classer l'impasse Belle Fontaine dans le domaine public ainsi que cela apparaît sur le plan cadastral. Cette régularisation permettra de pouvoir réaliser sur cette voie les travaux d'aménagement qui par défaut ont entraîné la condamnation de la Commune en responsabilité et en indemnités en 2006.

3-2/ RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA TRESORERIE

Ce bail concerne uniquement la location des bureaux de la Trésorerie de MAURS, pour un loyer annuel de 7 200€. La Trésorerie Générale du Cantal ne souhaite pas renouveler le bail du logement du Trésorier.

3-3/ MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Désormais la durée des concessions au Columbarium pourra être de 30 ans ou 50 ans au choix de la famille. L'article 86 du règlement du cimetière sera modifié en conséquence.

3-4/ LANCEMENT CONCOURS D’AFFICHE DES METIERS D’ARTISANAT D’ART

Un concours de création d’affiche pour l’annonce officielle des 12^{ème} rencontres des Métiers de l’Artisanat d’Art a été lancé, pour dynamiser cette manifestation, qui aura lieu les 9 et 10 Octobre 2010. Le règlement de ce concours, a été adopté en conseil municipal. L’affiche devra être le reflet de la manifestation à savoir promouvoir la création artisanale dans les domaines des métiers d’Art, le travail de la terre, du bois, de la pierre, du verre, du textile.

4/ FINANCES

4-1/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l’occasion du passage du PARIS-NICE, le 11 mars dernier, une classe du Lycée Saint Joseph a participé à la mise en place et au service des repas distribués aux invités officiels. Pour remercier les élèves de leur disponibilité et de leur gentillesse, une subvention exceptionnelle de 100 Euros a été octroyée à la classe afin de financer une partie du projet de fin d’année scolaire.

5/ PERSONNEL

5-1/ CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE (23/35^{ème})

A compter du 01/07/2010 un emploi d’adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps non-complet, à 23 heures hebdomadaires sera créée. Cette création de poste est la conséquence de l’augmentation du temps de travail de l’adjoint administratif en charge de la communication.

5-2/ CREATION D’UN POSTE DE CONTRAT UNIQUE D’INSERTION (SERVICE ADMINISTRATIF)

Un agent en contrat unique d’insertion sera recruté pour une durée de 12 mois renouvelable. Le taux de prise en charge par l’Etat de cet emploi aidé est de 90% du SMIC. Cette embauche, au service administratif, est nécessaire d’une part, afin de palier à un surcroît de travail, et d’autre part, afin de réaliser une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

5-3/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à des créations de poste de titulaire et de contrat unique d’insertion, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

Grade	Nbre postes	Nbre pourvus
Filière Administrative		
Attaché	1	0
Rédacteur principal	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3	2
Filière Technique		
Agent de Maîtrise	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	11	10
Filière Médico Sociale		
Agent Territorial Spé. Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	2	2
Filière Culturelle		
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	1
Filière Animation		
Animateurs Territoriaux	2	1 1 en CDD
Total postes Fonction Publique Territoriale	27	25
Contrat Unique d’Insertion	2	1
Total effectif	29	26

5-4/ APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT

Le CNFPT peut proposer, en dehors du catalogue annuel de formation, des formations collectives dédiées aux fonctionnaires territoriaux soit en appui aux projets de la collectivité, soit dans le cadre d'un accompagnement des agents dans leurs projets professionnels. Afin d'organiser éventuellement ces formations non planifiées par le CNFPT, et payantes, il convient de passer une convention-cadre de partenariat avec cet organisme.

6/ LOTISSEMENT LE CONTE : APPROBATION DE LA VENTE DU LOT N°13

Vente à consentir à Monsieur SOUQUIERES Franck du lot n° 13, cadastré AD – n° 1087, d'une surface de 891 m² pour un montant de **23 094,72 € HT**

7/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CONNEXES : VALIDATION DEVIS EP et TRAVAUX CONNEXES RUE DES FERRANDIES

Les travaux d'éclairage public et travaux connexes Rue des Ferrandies peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC).

En application de la délibération du comité syndical, en date du 07/12/2009, les travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération.

Devis estimatifs :

- Travaux éclairage public 21 074.92€ HT
- travaux d'enfouissement téléphonique : 5 823,15€ HT

8/ QUESTIONS DIVERSES

- **Avancement des travaux ORATOIRE**
Le chantier a pris du retard. Quelques incidents de travaux sur la conduite principale d'eau ont entraîné des coupures non prévues. La municipalité tient à s'excuser de ces désagréments auprès de ses administrés.
- **Acquisition d'une réserve incendie**
Cette réserve est destinée au centre d'hébergement Saint Joseph, établissement recevant du public. Il est exigé à la commune de MAURS par les services de sécurité incendie. Cet achat non prévu, n'a pas été budgété. Le Maire et le conseil regrettent que ces normes de sécurité n'aient pas été prévues et intégrées au projet architectural.
- **Dates à retenir** : inauguration local de chasse (03/07) et conférence de presse pour présentation des animations (17/06)
- **Informations communautaires**

LE MAIRE,

C. ROUZIERES